

Mairie de Davayé

*adresse postale
en mairie de Vergisson
2 place de la mairie
71960 Vergisson*

AVIS A TOUS LES VITICULTEURS

Comme chaque année, afin de procéder au calcul de la redevance d'assainissement viticole liée à la convention de raccordement des effluents viticoles, nous vous remercions de faire parvenir en mairie la ou les copies de vos déclarations de récolte 2018.

Vos données devront alimenter notre base de données avant le 15/01/2019 ; passé cette date, la facturation sera établie à partir des données antérieures en notre possession ET de l'ajout d'une pénalité équivalente à 500 hl suivant délibération 2016-46 du 18/07/2016.

Aucun rappel ne sera effectué.

Le Président,
Roger LASSARAT